



**LA MÉTHODOLOGIE
D'ADMISSION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE LICENCE
- LA FACULTÉ DE PHARMACIE -
MODULE DE LANGUE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2023-2024**

La méthodologie propre à l'université de Médecine et Pharmacie "Carol Davila" de Bucarest est réalisée en conformité avec les suivants:

- Dispositions de la Loi sur l'éducation nationale No 1/2011 avec des ajouts ultérieurs;
- OMEN 3473/17.03.2017;
- OMEC 4151/24.04.2020 modifiant OMEN 3473/2017
- OMEC 5736/13.10.2020 modifiant OMEN 3473/2017
- CEMO 4241/2020
- EMO 4205/2020
- Règlement sur l'activité professionnelle des étudiants

Dans le programme d'études - **Pharmacie - en Français** - secteur réglementé dans l'Union européenne, la durée des études est de 5 ans et le nombre de crédits requis pour être obtenu est de 300.

L'admission au programme d'études enseigné en Français s'effectue par le biais d'un concours de dossiers (en appréciant les performances scolaires et les réalisations personnelles) pour:

- les citoyens des États membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse et les citoyens roumains résidant à l'étranger.
- Conformément à la Loi 316/2006, tous les citoyens mentionnés ci-dessus ont le droit d'accéder aux études dans les mêmes conditions que les citoyens roumains.
- citoyens de pays tiers de l'UE

Le concours sur dossier se déroulera sur deux sessions, selon le calendrier d'admission (lien)

La session I s'adresse aux bacheliers des années antérieures à 2023 (les bacheliers 2023 ayant réussi l'examen du baccalauréat/de fin d'études, avec résultats finaux peuvent également postuler)

Nous recommandons aux citoyens de pays tiers U.E. (NON-UE) dont l'entrée sur le territoire de la Roumanie est conditionnée à l'obtention d'un visa d'étudiant, à postuler en session I, considérant que le processus d'obtention de la lettre d'acceptation aux études et du visa est de longue durée.



La session II s'adresse aux bacheliers 2023 (les bacheliers des années précédentes peuvent également postuler)

La condition minimale pour postuler à des études universitaires de licence est l'obtention du diplôme d'un lycée accrédité dans le pays d'origine et dont le diplôme permet l'accès aux études universitaires dans ce pays et est reconnu par le Ministère de l'Éducation de la Roumanie.

L'inscription aux études est soumise au respect des dispositions légales concernant les critères minimaux nécessaires à la réalisation des études universitaires, ainsi que des dispositions législatives concernant la résidence en Roumanie pendant les études. Chaque année, le Sénat de l'Université décide, avec l'approbation du Ministère de l'Éducation, du nombre maximum de places disponibles. Pour la première année – 2023/2024, 45 places ont été approuvés (lien) (session I – 25 places, session II – 20 places)

Tout au long des études, les activités d'enseignement (cours) sont réalisées en Français. En raison de la nécessité de communiquer avec les patients, les stages cliniques sont effectués en Roumain, dans toutes les années d'études.

La compétence linguistique des candidats doit nécessairement être prouvée par l'existence de pièces justificatives au dossier, selon l'une des deux conditions suivantes :

1. En soumettant au dossier un certificat de compétence linguistique, qui soit reconnu au niveau international;

Les certificats doivent mentionner explicitement le niveau de compétence linguistique (niveau minimum B2, selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Étrangères - **ANNEXE 3**). Les citoyens qui ont terminé leurs études secondaires dans une école où la langue d'enseignement est le Français, ou qui ont obtenu une note minimale de B2 au cadre de l'examen de baccalauréat;

2. Examen de Français, tenu au Département des Langues Vivantes, Faculté de Médecine au cadre de l'UMFCD. Pour cet examen la taxe à payer remonte à 400 € (pays NON-UE) / l'équivalent en lei de 400 € (pays de l'UE). Les rendez-vous pour l'examen sont pris en envoyant un e-mail accompagné d'une copie du passeport/carte d'identité et d'une preuve de paiement des frais d'examen à l'adresse: admission.francaise@umfcd.ro. Les rendez-vous pour l'examen ne peuvent être pris que pendant la session d'admission et voir **ANNEXE 8**.



**SOUSSION DES DOSSIERS D'ENREGISTREMENT POUR LES CITOYENS DE L'UNION
CITOYENS EUROPÉENS, EEE, CE ET ROUMAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER**

Comment soumettre le fichier :

1. Le candidat accède à [la plateforme d'inscription de U.M.F. „Carol Davila” Bucarest](#) à l'adresse Web suivante:([lien](#)) et téléchargera tous les documents mentionnés (en remplissant les critères de sélection établis par l'université avec ses propres informations demandées à **l'Annexe 6-** qui sera généré automatiquement par la [plateforme d'inscription](#), apres l'avoir complété).

2. Les dossiers des candidats soumis en ligne sont soumis à vérification par le Service des Étudiants Étrangers

- Il sera vérifié si le fichier contient tous les documents mentionnés.
- Si le dossier est complet, le candidat reçoit un email de validation.
- Si le dossier est incomplet, le candidat reçoit un email lui demandant la correction.

Compléter les dossiers avec les documents demandés est l'obligation du candidat et doit etre fait dans ;e de;ai legal de soumission, selon le calendrier d'admission. Un maximum de 3 corrections est autorise pour chaque fichier. Les candidats qui postulent le dernier jour peuvent compléter leur dossier jusqu'au 03.07.2023, 15h00 (session I) ou 28.08.2023, 15h00 (session II). Toute correction effectuee apres la date limite d'inscription n'est plus prise en compte. Le candidat est déclaré éligible lorsque le dossier est complet. Les dossiers incomplets sont enregistrés, mais ne sont pas déclarés admissibles à l'évaluation.

- Le comité d'évaluation nommé par décision du Conseil d'Administration vérifie les dossiers, en donnant une note conforme à **la grille d'évaluation**.

L'inscription aux programmes d'études au sein de l'université est conditionnée par la reconnaissance des études par le Centre National de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes. La non-reconnaissance par le Centre National de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes d'études rend l'inscription impossible.

IMPORTANT!

Si le nom et le prénom du candidat qui apparaissent sur le diplôme de baccalauréat ne sont pas identiques aux nom et prénom figurant sur son acte de naissance ou son passeport, le candidat est tenu de présenter une note explicative notariée, accompagné d'une traduction en roumain, légalisée par un notaire.



UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE „CAROL DAVILA“ DIN BUCUREȘTI



Str. Dionisie Lupu 37, sector 2, București, 020021, România, www.umfed.ro, email: rectorat@umfed.ro

Les documents requis pour l'inscription au concours d'admission en évaluant les performances scolaires et les réalisations personnelles:

1. **Annexe 1** (sera généré automatiquement par [la plateforme](#) au moment de la candidature);
2. **Annexe 2** (sera généré automatiquement par [la plateforme](#) au moment de la candidature));
3. **Certificat de compétence linguistique internationale** de niveau B2, daté pas plus de 2 ans, ou certificat de compétence linguistique, obtenu auprès du Département des Langues Vivantes, Faculté de Médecine, au sein de l'UMFCD ([ANNEXE 3](#)); Les citoyens qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires dans une école où la langue d'enseignement est le Français, ou qui ont obtenu au moins la note B2 à l'examen du baccalauréat, sont dispensés de présenter le certificat de compétence linguistique;
4. **ATTESTATION OU CERTIFICAT** obtenu du Ministère de l'Éducation – Centre National de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes en Roumanie (www.cnred.edu.ro) <https://www.cnred.edu.ro/>
5. **Diplôme d'études secondaires / baccalauréat** (valable en Roumanie) – traduction notariée en Roumain; **VÉRIFIEZ LA LISTE DES DIPLÔMES VALABLES EN ROUMANIE ([ANNEXE 7](#))** Les candidats qui ont réussi l'examen de baccalauréat dans les sessions correspondant à l'année scolaire 2022-2023, peuvent présenter, à la place du diplôme de baccalauréat, le certificat d'études secondaires délivré par le lycée, dans lequel doivent être obligatoirement mentionnés les moyennes obtenues dans les années d'études, la durée de validité du certificat et le fait que le diplôme du baccalauréat n'a pas été délivré - traduction notariée en Roumain;
6. **Situation scolaire** (avec notes) – traduction en Roumain notariée (on doit retrouver dans la situation scolaire des matières telles que: Biologie, Physique, Chimie, Physique-Chimie, Sciences de la vie, Mathématiques);
7. Les citoyens roumains domiciliés à l'étranger doivent fournir une **preuve de domicile permanent à l'étranger**: passeport roumain domicilié à l'étranger/carte d'identité ou certificat de la mairie ou de la préfecture de la ville de domicile - traduction roumaine légalisée par un notaire ;
8. **Acte de naissance** – traduit en Roumain et notarié;
9. **Certificat médical** attestant que la personne qui sera inscrite aux études ne présente pas de maladies contagieuses ou d'autres affections incompatibles avec la profession de médecin, traduit en Roumain et notarié;
10. **Passeport / pièce d'identité** valide – document numérisé en format .pdf;
11. **Preuve de paiement des frais pour le traitement du dossier**, non remboursable, d'un montant de 1000 LEI, ~~versé sur le compte ci-dessous~~: payé par carte bancaire, via un processeur de paiement en ligne, dans la [plateforme d'admission](#).

BÉNÉFICIAIRE : UMF „Carol Davila” Bucarest
BANQUE: Banque Commerciale Roumaine (BCR)
COMPTE: RO87RNCB0090000509620141
CODE SWIFT : RNCBROBU

UMFCD: cod fiscal: 4192910, cont: RO57TREZ70220F330500XXXX, banca: TREZORERIE sect. 2
tel: +40.21 318.0719; +40.21 318.0721; +40.21 318.0722



UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE „CAROL DAVILA” DIN BUCUREȘTI



Str. Dionisie Lupu 37, sector 2, București, 020021, România, www.umfed.ro, email: rectorat@umfed.ro

Critères de classification **ANNEXE 6**

Le classement des candidats se fera par ordre décroissant de la note et sera affiché sur le site web de l'université (www.umfed.ro) sous la forme de la liste provisoire des candidats potentiellement admis.

L'admission des candidats (liste provisoire) n'est pas équivalente à l'inscription effective en première année d'études.

L'inscription des candidats admis aux études est conditionnée par le respect des conditions suivantes:

- présentation du dossier complet (l'équivalent physique des documents entrés sur la [plateforme](#)), du diplôme d'études secondaires en original (ou d'une déclaration sous sa propre responsabilité précisant le délai pour présenter le diplôme d'études secondaires en original
- traduction en Roumain notariée chez le notaire) et du certificat de compétence linguistique;
- le respect des conditions légales d'inscription, y compris la reconnaissance et l'équivalence des études secondaires par le Ministère de l'Éducation de la Roumanie;
- la signature du contrat d'étude et le paiement des obligations financières.

Les candidats admis sont tenus de confirmer la place par une preuve de paiement des frais de scolarité et en signant le contrat d'études selon le calendrier de cette méthodologie. [lien de calendrier](#)

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour l'année académique 2023/2024, remonte à l'équivalent en LEI au taux de change de la BNR au jour de paiement de ~~7.500 EURO / année académique~~ **8.000 EURO / année académique*** (**8000 EURO/an selon la décision du Sénat Universitaire du 28.03.2023**) ~~et seront payés comme suit:~~ payé par carte bancaire, via un processeur de paiement en ligne, dans la [plateforme d'admission](#).

~~BANQUE BÉNÉFICIAIRE : UMF „Carol Davila” Bucarest~~

~~BANQUE: Banque commerciale roumaine BCR~~

~~COMPTE: RO87RNCB0090000509620141~~

~~CODE SWIFT : RNCBROBU~~

Les frais de scolarité pour les étudiants inscrits à l'année académique 2023/2024 peuvent être payés en totalité ou en plusieurs fois (25% - à l'admission, dans les 5 jours suivant l'affichage des résultats - frais non remboursables, 25% au début du année académique sur présentation des documents - frais non remboursables, 25% - jusqu'au 1er mars de chaque année académique - frais non remboursables, 25% - jusqu'au 1er mai de chaque année académique - frais non remboursables);

Résidence en Roumanie pendant les études

Les citoyens de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour étudier en Roumanie. Ils doivent annoncer leur séjour sur le territoire de la Roumanie à l'Inspection Générale d'Immigration – 29, rue Nicolae Iorga, Bucarest. Le Service des Étudiants Étrangers les conseillera de ce point de vue.



SOUSSION DES DOSSIERS D'ENREGISTREMENT POUR LES CITOYENS DE PAYS TIERS de L'UNION EUROPÉENNE

Comment soumettre le fichier :

1. Le candidat accède à la [plateforme d'inscription de U.M.F. „Carol Davila” Bucarest](https://fsa.umfed.ro) à l'adresse Web suivante: <https://fsa.umfed.ro> et téléchargera tous les documents mentionnés (remplissez les critères de sélection établis par l'université avec ses propres informations demandées à l'**Annexe 6** – qui sera généré automatiquement par la [plateforme](#) d'inscription, après l'avoir complété).
2. Les dossiers des candidats soumis en ligne sont soumis à la vérification par le Service des Étudiants Étrangers
 - Il sera vérifié que le fichier contienne tous les documents mentionnés.
 - Si le dossier est complet, le candidat reçoit un courriel de validation.
 - Si le dossier est incomplet, le candidat reçoit un email lui demandant la correction.

Compléter les dossiers avec les documents demandés est l'obligation du candidat et doit être fait dans le délai légal de soumission, selon le calendrier d'admission. Un maximum de 3 corrections est autorisé pour chaque fichier. Les candidats qui postulent le dernier jour peuvent compléter leur dossier jusqu'au 03.07.2023, 15h00 (session I) ou 28.08.2023, 15h00 (session II). Toute correction effectuée après la date limite d'inscription n'est plus prise en compte.

Le candidat est déclaré éligible lorsque le dossier est complet. Les fichiers incomplets sont enregistrés, mais ils ne sont pas déclarés admissibles à l'évaluation.

Le comité d'évaluation nommé par décision du conseil d'administration de l'UMFCD vérifie les dossiers, en donnant une note conformément à **la grille d'évaluation**.

Le Service des Étudiants Étrangers soumettra au Ministère de l'Éducation - DGRIAE, la liste des candidats sélectionnés pour la délivrance de la Lettre d'Acceptation aux Études.

L'inscription aux programmes d'études au sein de l'université est conditionnée par l'obtention de la Lettre d'Acceptation aux Études. Le défaut de l'obtenir n'en permet pas l'enregistrement.

IMPORTANT!

Si le nom et le prénom du candidat du diplôme de baccalauréat ne sont pas identiques aux nom et prénom figurant sur son acte de naissance ou son passeport, le candidat est tenu de présenter une note explicative notariée, accompagné d'une traduction en roumain, légalisée par un notaire.



Documents requis pour s'inscrire au concours d'admission en évaluant les performances scolaires et les réalisations personnelles (y compris les documents pour demander la délivrance de la Lettre d'Acceptation aux Études en Roumanie):

1. **Annexe 1** (sera généré automatiquement par [la plateforme](#) au moment de la candidature) ;
2. **Annexe 2** (sera généré automatiquement par [la plateforme](#) au moment de la candidature);
3. **Certificat de compétence linguistique internationale** niveau minimum B2, mais datant de PAS plus de 2 ans, ou certificat de compétence linguistique, obtenu auprès du Département des Langues Vivantes, Faculté de Médecine, dans le cadre de l'UMFCD (**ANNEXE 3**) ; Les citoyens qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires dans une école où la langue d'enseignement est le Français, ou qui ont obtenu au moins la note B2 à l'examen du baccalauréat, sont dispensés de présenter le certificat de compétence linguistique;
4. **Demande type** pour l'obtention de la lettre d'acceptation (pays non membres de l'UE - ANNEXE 5);
5. **Diplôme d'études secondaires/ du diplôme de baccalauréat** (valable en Roumanie) – traduction légalisée chez le notaire en langue roumaine; VÉRIFIER LA LISTE DES DIPLÔMES VALABLES EN ROUMANIE (ANNEXE 7) Les candidats qui ont réussi l'examen du baccalauréat dans les sessions correspondant à l'année scolaire 2022-2023, peuvent présenter à la place du diplôme du baccalauréat, le certificat d'études secondaires délivré par le lycée, dans lequel il doit être mentionné obligatoirement, les moyennes obtenues dans les années d'études, la durée de validité du certificat et le fait que le diplôme de baccalauréat n'a pas été délivré – traduction notariée en Roumain;
6. **Situation scolaire** (avec notes) – traduction en Roumain légalisée chez le notaire (dans la situation scolaire pour trouver des matières telles que: Biologie, Physique, Chimie, PhysiqueChimie, Sciences de la vie, Mathématiques);
7. Les citoyens israéliens ne seront inscrits que s'ils prouvent qu'ils ont réussi le test psychométrique officiel en Israël ; il sera remis, au plus tard, au mois de septembre, lors de l'inscription, sous forme écrite ;
8. Documents attestant **la résidence permanente à l'étranger** / I.D. (pays non membres de l'UE) – (certificat de la Mairie ou de la Préfecture de la ville de domicile) – traduction en Roumain légalisée chez le notaire;
9. **Acte de naissance** – traduction en Roumain, notariée;



UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE „CAROL DAVILA“ DIN BUCUREȘTI



Str. Dionisie Lupu 37, sector 2, București, 020021, România, www.umfed.ro, email: rectorat@umfed.ro

10. **Certificat médical** certifiant que la personne qui sera admise aux études ne présente pas de maladies contagieuses ou d'autres conditions incompatibles avec la profession médicale – traduction en Roumain légalisée chez le notaire;
11. **Passeport** valable au moins 6 mois à compter du 01.10.2023 – copie;
12. **Preuve de paiement des frais pour le traitement du dossier**, non remboursable, d'un montant de 1000 LEI, ~~versé sur le compte ci-dessous~~ payé par carte bancaire, via un processeur de paiement en ligne, dans la [plateforme d'admission](#).

BÉNÉFICIAIRE : UMF „Carol Davila” Bucarest

BANQUE: Banque commerciale roumaine

COMPTE: RO87RNCB00900000509620141

CODE SWIFT : RNCBROBU

Critères de classification [ANNEXE 6](#).

Le classement des candidats se fera par ordre décroissant de la note et sera affiché sur le site web de l'université (www.umfed.ro) sous la forme de la liste provisoire des candidats potentiellement admis. La liste provisoire n'est pas équivalente à l'inscription effective aux études de la première année.

L'admission des candidats (liste provisoire) n'est pas équivalente à l'inscription effective en première année d'études.

L'inscription des candidats admis aux études est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- présentation du dossier complet (l'équivalent physique des documents entrés sur la plateforme), du diplôme d'études secondaires original (ou d'une déclaration sous sa propre responsabilité précisant la durée à laquelle il présentera le diplôme d'études secondaires en original - traduction légalisée en Roumain chez le notaire) et du certificat de compétence linguistique;
- le respect des conditions légales d'inscription, y compris la reconnaissance et l'équivalence des études secondaires par le Ministère de l'éducation et de la recherche de Roumanie;
- la signature du contrat d'étude et le paiement des obligations financières.

Les candidats admis sont tenus de confirmer le lieu par une preuve de paiement des frais de scolarité et de signature du contrat d'études selon le calendrier de cette méthodologie. [lien de calendrier](#)



UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE „CAROL DAVILA“ DIN BUCUREȘTI



Str. Dionisie Lupu 37, sector 2, București, 020021, România, www.umfed.ro, email: rectorat@umfed.ro

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour les étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2023/2024 sont payés en totalité ou au moins 25% dans les 5 jours suivant la réception de la lettre d'acceptation et sont des frais non remboursables payé par carte bancaire, via un processeur de paiement en ligne, dans la [plateforme d'admission](#).

~~BÉNÉFICIAIRE : UMF « Carol Davila » Bucarest~~

~~BANQUE: Banque Commerciale Roumaine~~

~~COMPTE: RO19RNCB0090000509620007~~

~~CODE SWIFT : RNCBROBU~~

Les frais de scolarité, pour les étudiants inscrits à l'année académique 2023/2024, sont payés en totalité et ce sont des frais non remboursables;

Résidence en Roumanie pendant les études

Les citoyens des pays tiers de l'Union européenne ont besoin d'un visa d'études, délivré par l'Ambassade de la Roumanie dans leur pays d'origine. Le visa est délivré sur la base de la Lettre d'Acceptation aux Études, délivrée par le Ministère de l'Éducation – Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes et du paiement intégral des frais de scolarité. Le visa d'études est valable 90 jours, pendant lesquels les candidats sont tenus d'obtenir le permis de séjour en Roumanie délivré par l'Inspection Générale d'Immigration (<https://portaligi.mai.gov.ro>).

Dispositions finales

Ce qui précède est valable pour les citoyens étrangers qui s'inscriront à la première année d'études, l'année académique 2023-2024 et sont conformes à la Loi n ° 1 de l'Éducation Nationale de 2011 (avec des modifications ultérieures), aux ordres et instructions M.E. et aux décisions du Sénat de l'U.M.F. „CAROL DAVILA” – Bucarest.

Si d'autres changements législatifs se produisent, le Sénat de l'Université les transposera par une décision affichée sur le site Web de l'université (<http://umfed.ro>) sur la plateforme d'inscription ([lien](#)).

***Note: selon la décision du Sénat Universitaire du 28.03.2023**